

Diplôme national du brevet : je suis élève de 3e

Comment seront évalués les élèves ?

Ils seront évalués sur la base du livret scolaire, qui représente d'ores et déjà 50% de la note finale du brevet, et qui permet de certifier la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La note attribuée à la place des épreuves finales sera la moyenne des moyennes trimestrielles dans les disciplines en question.

Les notes du 3ème trimestre compteront-elles dans le livret ?

Le diplôme est délivré sur la base de niveau de maîtrise des compétences, eux-mêmes fondés sur l'appréciation du conseil de classe qui se prononce au 3ème trimestre de l'année de 3ème. Les notes obtenues en cours d'année fondent évidemment en grande partie son appréciation. Si la réouverture des établissements le permet, le conseil de classe tiendra compte du résultat des évaluations passées par les élèves postérieurement à la réouverture des établissements.

Les évaluations passées pendant le confinement compteront-elles ?

Les évaluations auxquelles les professeurs auraient procédé pendant le confinement ne compteront pas pour l'obtention du diplôme, afin de ne pas générer d'inégalité de traitement entre les candidats.

Qui délivrera le diplôme ?

Comme d'habitude, le diplôme sera délivré par le jury académique du diplôme national du brevet. Ce jury se prononce déjà sur le fondement du livret de l'élève et des notes obtenues aux épreuves nationales. Cette année, exceptionnellement, il se fondera uniquement sur le livret de l'élève.

Les candidats devront-ils passer un oral ?

Non. L'épreuve orale porte en principe sur la soutenance d'un projet dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) que le candidat a suivi. La fermeture sur une longue période des collèges mettrait de nombreux candidats en difficulté, dès lors qu'ils n'ont pas pu mener à bien leur projet ou leur parcours. Afin de ne pas léser les candidats, l'épreuve orale est donc supprimée.

Comment seront pris en compte les points en principe attribués à l'épreuve orale du brevet ?

L'épreuve orale étant supprimée, les 100 points qui lui sont associés seront neutralisés. Le brevet sera donc calculé par rapport à un montant total de 700 points et non 800.

Pourrai-je avoir accès à mon livret scolaire pour connaître les appréciations des professeurs et du chef d'établissement ?

Oui, une fois ce livret finalisé après le conseil de classe du mois de juin, vous y aurez accès pendant quelques jours afin d'en prendre connaissance et d'échanger si nécessaire avec le chef d'établissement.

Peut-on quand même poursuivre ses études si l'on n'obtient pas le brevet ?

Oui, l'obtention du brevet ne conditionne pas la poursuite des études, notamment l'inscription au lycée.

Source : [site education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr) ; <https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Les points au DNB 2020

L'évaluation du socle sur 400 pts

Huit compétences

- 1-Langue française à l'oral et à l'écrit.
- 2-Langages mathématiques, scientifiques et informatiques.
- 3-Langues vivantes étrangères.
- 4-Langages de arts et du corps.
- 5-Méthodes et outils pour apprendre.
- 6-Formation de la personne et du citoyen.
- 7-Systèmes naturels et techniques.
- 8-Représentation du monde et activité humaine.

Points attribués pour chaque compétence

- Très bonne maîtrise: 50 points.
- Maîtrise satisfaisante: 40 points.
- Maîtrise fragile: 25 points.
- Maîtrise insuffisante: 10 points.

L'évaluation de certaines disciplines sur 300 pts

En l'absence d'épreuves finales, on prend la moyenne annuelle dans les disciplines suivantes
(les évaluations réalisées pendant le confinement ne comptent pas)

DISCIPLINES CONCERNEES

- Français= Moyenne annuelle sur 20.
- Mathématiques= Moyenne annuelle sur 20.
- Histoire géographie= Moyenne annuelle sur 20. et EMC
- Sciences= Moyennes annuelles sur 20.
(en sciences on ne sait pas encore si l'on ne garde que deux matières et si oui lesquelles)

POINTS A ATTRIBUER

- | | |
|--------------|---------------------------------------|
| X 5 | -Français = Sur 100 points. |
| X 5 | -Mathématiques = Sur 100 points. |
| X 2,5 | -Histoire géographie = Sur 50 points. |
| | -Sciences = Sur 50 points. |

-Pour obtenir le DNB, il faut donc avoir 350 pts/700

-Mention Assez Bien à 420 pts.

-Mention Bien à 490 pts.

-Mention Très Bien à 560 pts.